

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 28 juillet 2017 à 17h00

Convocation en date du 24 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes, MICHEL Josiane, MARAIS Michelle, REGERAT Sophie, JOUANDANE Juliette,
Ms AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, VIALTAIX François, LESICKI André,
SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry,
Absents : COSTA Chantale, COLAZZO Ginette, TINDILLERE Alain
Pouvoirs : VAUZELLE Martine pour MARAIS Michelle
Secrétaire de séance : MARAIS Eric
Assistait : MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

2017-07-31 Charte Natura 2000

Monsieur le Maire explique que les parcelles bordant le Cher sont incluses dans le périmètre Natura 2000 Gorges du Haut Cher. Il s'agit d'un périmètre dont la faune et la flore méritent d'être préservées et valorisées. La gestion de ces zones dans le département de l'Allier incombe au Conservatoire des Espaces Naturels.

Ce dernier propose à la commune de Lignerolles une Charte afin de préserver cette biodiversité présente sur la parcelle ZH 73, propriété privée de la commune.

Monsieur le Maire est favorable à cette charte car elle s'inscrit dans l'état d'esprit de l'équipe municipale. Il souligne que la commune entretient de très bonnes relations avec le CEN, dont un représentant sera présent en mairie la semaine prochaine.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à signer une Charte Natura 2000 pour la parcelle du domaine privée de la commune cadastrée ZH 73.

Informations

- SMAT : Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la Loi NOTRe, le SMAT est appelé à disparaître. Des fonds d'investissements sont encore disponibles et vont permettre l'extension de la passerelle des Gorges du Cher. Les travaux devraient débuter en novembre 2017.
- Amicale Laïque : un nouveau bureau a été constitué.
Mesdames CHESNE Sandrine et PEYMIRAT Fanny co-présidentes,
Mme MARAIS Michelle est Trésorière,
Mme PARIS Valérie est Secrétaire,
Monsieur VIALTAIX François est responsable des relations avec les parents d'élèves,
Monsieur Laurent PARIS est responsable des approvisionnements et Monsieur Nicolas PEYMIRAT est le référent musique.
Monsieur Vergé est nommé à la Communication.
- Une nouvelle association a été déclarée en Sous-Préfecture : association Saint Martin de Lignerolles, Monsieur VAUZELLE en est le président.
- Festivités du 14 juillet : 70 enfants ont participé à la retraite aux flambeaux. La qualité du feu d'artifice a été saluée par l'assemblée. Les membres du conseil municipal remercient tous les bénévoles, plus nombreux chaque année, pour leur investissement et RDN pour la qualité du spectacle.

Fin de la séance : 17h40